



## Solde des charges d' une location

Par **flo**, le **27/08/2011 à 18:50**

Bonjour,

ça a fais juste un an en juillet que je suis locataire dans un appartement , aujourd'hui mon loyer a ete revue ainsi que les charges (je pense que c'est normal) par contre ma question est que mon bailleur me reclame 6 mois de soldes de charges en plus, pour annee qui preécède et qui vient ce rajouter a mon loyer , car ce qu'il me demande correspond a deux fois le montant que je payer des charges pour cette appartement . est ce que c'est normal merci

Par **mimi493**, le **27/08/2011 à 19:44**

Les charges se régularisent tous les ans. Exigez les justificatifs pour comprendre son calcul et vérifiez que les avances mensuelles (qu'il ne peut fixer à sa guise), sont les bons

Par **cocotte1003**, le **27/08/2011 à 19:52**

Bonjour, une fois que vous aurez les justificatifs vérifiez que les charges facturées sont bien celles dues par le locataire entre autres : eau et chauffage si collectifs ou eau et électricité des parties communes, entretien des communs jardin compris, taxe d'ordures ménagères.....  
Faites le compte de ce que vous devez et de ce que vous avez payé et cela sur les 5 dernières années et vous verrez bien si votre solde est créditeurs ou si sa demande de régularisation est justifiée, cordialement

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **19:56**

et c'est au prorata de l'occupation. Si vous n'y avez été que 6 mois l'année d'avant, vous ne devez payer que 6 mois